

## Promouvoir l'apprentissage des langues et la diversité linguistique en Europe

*Promoting language learning and linguistic diversity in Europe*

*Fomentar el aprendizaje de las lenguas y la diversidad lingüística en Europa*

Paul Holdsworth

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ries/1736>

DOI : 10.4000/ries.1736

ISSN : 2261-4265

### Éditeur

Centre international d'études pédagogiques

### Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 2003

Pagination : 107-115

ISBN : 978-2-85420-557-1

ISSN : 1254-4590

### Référence électronique

Paul Holdsworth, « Promouvoir l'apprentissage des langues et la diversité linguistique en Europe », *Revue internationale d'éducation de Sèvres* [En ligne], 33 | septembre 2003, mis en ligne le 23 novembre 2011, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ries/1736> ; DOI : 10.4000/ries.1736

---

# Promouvoir l'apprentissage des langues et la diversité linguistique en Europe

Paul Holdsworth

La Commission européenne a annoncé la publication, prochainement, d'un plan d'action pour « promouvoir l'apprentissage des langues et la diversité linguistique en Europe ». Quels en seront les thèmes principaux ?

En 2001, l'Année européenne des langues s'est révélée un succès éclatant. Elle a généré un vaste enthousiasme pour l'apprentissage des langues et a accru la motivation d'un grand nombre de personnes à s'investir dans la découverte d'autres langues et d'autres cultures. L'Europe se doit maintenant de construire sur cette base et de ne pas rater cette opportunité de faire ensemble les grands pas en avant qui seront nécessaires.

Ce fait a été reconnu par les chefs d'État et de gouvernement qui ont demandé, lors du Conseil européen de Barcelone, en mars 2002, d'améliorer la maîtrise des compétences de base, notamment par l'enseignement d'au moins deux langues étrangères dès le plus jeune âge. Mû par la même conviction, le Conseil « Éducation » du 14 février 2002 a invité les États membres à prendre des mesures concrètes afin de promouvoir la diversité linguistique et l'apprentissage des langues et prié la Commission d'élaborer des propositions d'action pour l'année 2003.

## La philosophie de la Commission européenne

Les peuples d'Europe forment une seule union, composée d'un grand nombre de nations, communautés, cultures et groupes linguistiques différents, qui s'articule autour d'un échange égal d'idées et de traditions et repose sur l'acceptation mutuelle de peuples ayant une histoire différente, mais un avenir commun. Bâtir un foyer commun dans lequel vivre en harmonie tout en préservant l'individualité et la diversité de chacun implique l'acquisition de compétences permettant de communiquer efficacement et de mieux se comprendre.

Le fait d'apprendre et de parler d'autres langues encourage l'apprenant à s'ouvrir à d'autres personnes et à comprendre d'autres cultures et visions, aptitudes essentielles dans un monde menacé par le racisme et la xénophobie.

L'Union européenne met actuellement en place une société fondée sur la connaissance. L'apprentissage d'autres langues améliore les facultés cognitives et méta cognitives générales, renforce la compréhension de sa propre langue maternelle, consolide la lecture et l'écriture, et développe les aptitudes générales à la communication<sup>1</sup>.

La capacité à comprendre d'autres langues et à communiquer dans d'autres langues constitue aujourd'hui l'une des compétences de base que les citoyens doivent posséder s'ils veulent participer pleinement à la société européenne<sup>2</sup>.

L'Europe est en train d'établir une économie très compétitive, comprenant des relations commerciales avec des pays éparpillés tout autour du globe. Les aptitudes de communication interculturelle jouent un rôle de plus en plus important dans les stratégies mondiales de commercialisation et de vente.

L'Union a besoin d'une main-d'œuvre mobile. Le travailleur doté de compétences linguistiques bénéficie d'un choix de possibilités d'emploi ou de formation plus large qu'un collègue unilingue et est davantage en mesure de mettre à profit sa liberté de travailler ou d'étudier dans un autre État membre.

Bref, tous les citoyens européens doivent posséder, outre leur langue maternelle, des compétences en langues étrangères.

L'apprentissage d'une *lingua franca*, uniquement, ne suffit pas. Une véritable compréhension mutuelle et une appréciation en profondeur d'autres cultures passent par un contact direct avec les habitants d'autres pays - à travers leur langue.

Par conséquent, la construction d'une Union dans laquelle les citoyens sont capables et désireux de communiquer avec leurs voisins européens et la mise en place d'une main-d'œuvre ayant une maîtrise appropriée des compétences de base impliquent que tout citoyen doit être en mesure de communiquer dans deux langues, au minimum, en plus de sa langue maternelle.

## **UN PLAN D'ACTION POUR LANGUES**

Il faut se rappeler que le rôle de l'Union européenne est d'appuyer et de compléter l'action des États membres; il consiste donc à encourager la coopération et à favoriser les avancées concernant les questions qui peuvent être mieux abordées au niveau communautaire<sup>3</sup>.

L'Union consacre déjà beaucoup de travaux à l'apprentissage des langues et à la diversité linguistique. Ses programmes de coopération ont aidé plusieurs centaines de milliers d'élèves, de personnes en formation, d'ensei-

1. Par exemple Bruck, Lambert, Tucker, 1974; Hakuta, 1986; Weatherford, 1986; Bamford et Mizokawa, 1991; Rosenbusch, 1995.

2. Voir les conclusions du Conseil européen de Lisbonne, mars 2000.

3. Articles 149 et 150 du traité instituant la Communauté européenne.

gnants et de formateurs. Ils ont permis de financer la mise au point d'approches, de méthodes et de matériels novateurs pour l'enseignement des langues. L'action de l'Union européenne en faveur de l'apprentissage des langues, par le biais des programmes Socrates et Leonardo da Vinci, représente à elle seule quelque 35 millions d'euros par an.

La Commission a lancé, en novembre 2002, une large consultation sur la forme que devrait prendre l'action européenne dans ce domaine à l'avenir. Quelles initiatives spécifiques devraient-elles être prises au niveau européen ? Comment la Commission pourrait-elle compléter les actions réalisées aux niveaux national, régional et local ? Le plan d'action sera fondé sur les réponses que la Commission a reçues lors de cette consultation, et sera mis en œuvre au moyen des ressources disponibles dans le cadre des programmes et actions communautaires existants.

### **TROIS THÈMES PRINCIPAUX**

D'après une toute première analyse des centaines de réponses, il résulte qu'il y a un accord sur l'importance des trois grands thèmes identifiés par la Commission : le besoin de créer en Europe un environnement vraiment favorable aux langues ; le besoin d'étendre les avantages de l'apprentissage des langues à tout citoyen ; le besoin d'améliorer la qualité de l'enseignement des langues à tous les niveaux.

#### **Créer un environnement favorable aux langues**

L'apprentissage des langues est l'affaire de tous les citoyens, tout au long de leur vie. Il s'ensuit que la promotion de cet apprentissage ne doit pas nécessairement s'inscrire uniquement à l'échelle de la salle de classe ou de cours. L'enseignement et l'apprentissage des langues doivent trouver leur place dans chaque foyer et à chaque coin de rue.

#### **Une approche fondée sur l'intégration**

La diversité linguistique est l'un des traits distinctifs de l'Union européenne. Plus de cinquante langues sont parlées de longue date dans l'Union élargie<sup>4</sup>. Les langues européennes sont égales en valeur et en dignité et font partie intégrante de la culture et de la civilisation européennes. L'ensemble des collectivités européennes devrait garantir le respect de la diversité des langues parlées. Elles devraient être attentives au fait que certaines langues exigent une attention spéciale, en particulier celles qui sont gravement menacées parce que le nombre de locuteurs natifs continue à baisser de génération en génération.

---

4. Source : livre rouge de l'UNESCO sur les langues menacées ([http://www.helsinki.fi/~tasalmin/europe\\_index.html](http://www.helsinki.fi/~tasalmin/europe_index.html)).

Les principes sous-tendant la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* du Conseil de l'Europe donnent de bonnes indications sur les mesures nécessaires pour promouvoir l'utilisation des langues régionales et minoritaires dans les domaines de l'enseignement, des médias, de la culture, de la vie économique et sociale, ainsi que, le cas échéant, des services publics.

Il conviendrait aussi d'examiner si les programmes Socrates et Leonardo da Vinci pourraient contribuer pour une plus large part à la promotion de la diversité linguistique, par le financement de projets destinés à améliorer la qualité de l'enseignement de ces langues, à améliorer l'accès aux possibilités de les apprendre, à encourager la production, l'adaptation et l'échange de matériels d'apprentissage et à favoriser l'échange d'informations et de bonnes pratiques en la matière.

### Favoriser le contact avec les langues

Nous avons plus de chances d'apprendre les langues si nous sommes régulièrement en contact avec celles-ci. Dans tout État membre, ainsi que dans la plupart des villes et municipalités, il y a des personnes qui parlent d'autres langues que la langue nationale. Elles constituent une source inestimable de compétences interculturelles et linguistiques; ce sont des modèles dont les citoyens unilingues ont beaucoup à apprendre. Il est dans l'intérêt de l'Union de mettre à profit les compétences et les expériences de ses nombreux citoyens bilingues et trilingues. Les pouvoirs publics pourraient déployer des efforts supplémentaires pour valoriser ce type de personnes et exploiter leurs aptitudes dans les établissements scolaires, les centres d'éducation pour adultes et les établissements culturels, ainsi que sur les lieux de travail.

Des recherches révèlent que le cinéma et la télévision peuvent encourager et faciliter l'apprentissage des langues si les films et programmes sont diffusés dans la langue originale, avec des sous-titres au lieu du doublage<sup>5</sup>; le sous-titrage constitue une manière économique et efficace de rendre notre environnement plus favorable aux langues.

Les programmes de jumelage peuvent aussi former le noyau de programmes locaux d'apprentissage des langues en incitant les citoyens à apprendre la ou les langues de la ou des villes jumelées.

Bref, des communautés favorables aux langues peuvent tirer un meilleur parti des nombreuses possibilités existantes pour rendre d'autres langues et cultures plus visibles et plus audibles dans le quotidien de leurs citoyens, contribuant ainsi à améliorer la sensibilisation linguistique et l'apprentissage des langues.

5. Voir par exemple: *Children's Vocabulary Acquisition in a Foreign Language Through Watching Subtitled TV Programmes at Home*; C.M. Koolstra, Université de Leiden, J.W.J. Beentjes, Université de Nijmegen.

## Renforcer l'apprentissage des langues

L'étape suivante consiste à améliorer le recours aux possibilités d'apprentissage des langues. L'Année européenne des langues a montré que les citoyens réagissaient favorablement à une meilleure information concernant l'apprentissage des langues. Une fois que les personnes ont acquis la motivation d'apprendre une langue, elles doivent pouvoir recevoir des conseils quant à la manière de se lancer dans l'apprentissage, des informations concernant les possibilités existantes, et se voir offrir le choix entre différentes activités (variant en termes d'horaire, de lieu, de rythme, de budget,...). Bien que cela exige une certaine offre nouvelle dans de nombreuses communautés, des ressources potentielles sont sous-utilisées dans le domaine de l'apprentissage des langues : les établissements scolaires et les universités disposent de personnel enseignant, de bibliothèques et d'infrastructures qui pourraient être mis à la disposition d'un groupe d'utilisateurs plus large ; les bibliothèques publiques pourraient augmenter le nombre de clients qui empruntent des cours de langues sur vidéo, cassette, CD ou Internet, etc.

Chaque communauté devrait trouver un moyen de coordonner son offre en matière d'apprentissage des langues et mettre à disposition des informations et des ressources, selon un plan local relatif à l'apprentissage des langues.

## Évaluer des compétences linguistiques

L'évaluation des compétences linguistiques constitue un aspect essentiel du processus d'apprentissage. Il importe que les tests soient fiables, conçus de façon appropriée, par du personnel formé aux méthodes de test. Les tests devraient surtout mesurer la capacité de la personne testée d'utiliser ses compétences linguistiques dans des situations réelles.

Pour encourager encore la mobilité des travailleurs et des étudiants entre les États membres, il est nécessaire que les nombreux types de diplômes en langues soient reconnus et compris dans toute l'Europe. À l'heure actuelle, les diplômes délivrés par une autorité d'un État membre ne sont pas facilement comparables avec ceux délivrés ailleurs. Les États membres ont été invités (par la résolution du Conseil du 14 février 2002) à mettre en place des systèmes pour la description et la reconnaissance de l'acquisition, par les individus, d'aptitudes dans d'autres langues. Une transparence accrue pourrait être obtenue en la matière si tous les diplômes étaient exprimés par rapport aux échelles du *Cadre européen commun de référence pour les langues*<sup>6</sup>. Il pourrait se révéler nécessaire de créer des mécanismes pour réguler l'application du Cadre par les organismes d'examen et de former les évaluateurs linguistiques à son utilisation.

---

6. <http://culture2.coe.int/portfolio/documents/cadrecommun.pdf>.

## Étendre l'apprentissage des langues tout au long de la vie

L'époque où l'apprentissage des langues commençait et finissait à l'école est révolue ; les compétences linguistiques font partie du noyau de compétences dont chaque citoyen a besoin ; ces compétences doivent être actualisées et enrichies en permanence. L'offre dans ce domaine doit être organisée et coordonnée de telle manière qu'au fil de la progression de chaque apprenant, de l'enseignement pré-primaire à l'éducation des adultes, les notions apprises à chaque stade reposent sur les compétences linguistiques acquises à l'étape précédente.

### Apprentissage précoce

C'est dans le système scolaire que les bases de toute une vie d'apprentissage des langues sont jetées, lorsque les enfants ont un premier aperçu de la variété des langues et des cultures qui les entourent et de leurs remarquables capacités de communiquer avec autrui.

L'apprentissage des langues à l'école primaire devient plus répandu. Dans l'ensemble, 43 % des élèves du primaire apprennent déjà une autre langue, bien que ce pourcentage varie considérablement d'un pays à l'autre<sup>7</sup>. L'apprentissage précoce des langues étrangères<sup>8</sup> donne aux élèves une longueur d'avance sur ce plan, entraînant bien souvent une plus grande maîtrise et une précision accrue en ce qui concerne l'expression et la compréhension orale et écrite et permet de développer des compétences métalinguistiques qui constituent les fondements d'un apprentissage plus aisé des langues à un stade ultérieur de leur vie.

Toutefois, ces avantages n'apparaissent que lorsque l'on investit suffisamment dans la formation des enseignants, lorsque le nombre d'élèves est suffisamment réduit pour que l'apprentissage des langues soit efficace et lorsqu'une part suffisante du programme d'études, en termes de durée, est consacrée aux langues. Il est essentiel de garantir une offre appropriée et des ressources adéquates en matière d'apprentissage précoce des langues étrangères. Il est capital que les professeurs de langues de l'enseignement pré-primaire et primaire possèdent non seulement une maîtrise appropriée de la langue cible, mais aussi tout l'éventail des compétences pédagogiques nécessaires pour enseigner les langues à de très jeunes enfants.

### Enseignement secondaire et formation professionnelle

C'est au cours de l'enseignement secondaire ou de la formation professionnelle que les jeunes acquièrent le noyau de compétences linguistiques qui leur servira tout au long de leur vie. Toute personne devrait apprendre au

7. Voir : *L'enseignement des langues étrangères en milieu scolaire en Europe*, Eurydice 2001.

8. *L'enseignement « précoce » : quels résultats, dans quelles conditions ?*, Blondin (Ed.), CILT, London, 1998.

moins deux autres langues pendant la période de scolarité obligatoire. L'accent ne doit pas être mis sur le fait d'apprendre, mais bien sur les résultats du processus d'apprentissage des langues : de sorte que tous les élèves acquièrent la maîtrise des compétences de base.

Un défi important consiste à garantir une offre d'enseignement ou de formation dans toute une série de langues, compatible avec les besoins futurs des apprenants pour leur emploi, leurs études et leur épanouissement personnel, et avec les besoins de l'industrie et du commerce. Cet éventail pourrait comprendre, en plus des autres langues européennes, des langues « mondiales » majeures, telles que le chinois, le japonais, l'arabe et le russe, ainsi que les langues de pays limitrophes et de partenaires commerciaux. Les établissements scolaires peuvent élargir la gamme de langues qu'ils offrent en recourant davantage aux possibilités d'apprentissage autonome.

Tout élève aurait intérêt à participer à au moins un échange linguistique avant la fin de la scolarité obligatoire.

L'enseignement d'une « matière par l'intégration d'une langue » (EMILE) peut donner aux apprenants des possibilités effectives d'utiliser leurs compétences dans une deuxième langue.

### Enseignement supérieur

Les établissements d'enseignement supérieur contribuent de manière essentielle à promouvoir le multilinguisme sociétal et individuel. Ces milieux linguistiquement riches emploient des spécialistes en langues et littératures étrangères et sont dotés d'importantes infrastructures pour l'apprentissage des langues. Ils ont des relations internationales, et accueillent des étudiants et des enseignants en provenance de l'étranger. Chaque université a besoin d'une politique linguistique cohérente clarifiant son rôle particulier en faveur de l'apprentissage des langues et de la diversité linguistique, tant parmi sa communauté apprenante que dans la localité environnante. Tous les étudiants devraient étudier en partie à l'étranger, de préférence dans une langue étrangère, et devraient être en mesure d'obtenir un diplôme en langues reconnu à la fin de leurs études universitaires.

### Formation aux adultes

Chaque adulte devrait être encouragé à continuer à apprendre des langues étrangères, pour son plaisir, pour son épanouissement personnel, pour les voyages à l'étranger, pour nouer de nouvelles amitiés, ou simplement pour faire un peu de gymnastique cérébrale. Après tout, l'apprentissage des langues peut se révéler amusant. Pour les adultes, il existe de nombreuses manières, institutionnalisées ou non, d'apprendre des langues : cours du soir, activités culturelles centrées sur de la musique, de la littérature ou des films étrangers, vacances à l'étranger, activités de jumelage, service volontaire à l'étranger : toutes peuvent se révéler des occasions idéales pour se familiariser avec d'autres langues et d'autres cultures. Enfin, les tra-



vailleurs devraient avoir la possibilité d'améliorer les compétences linguistiques qui présentent de l'intérêt pour leur vie professionnelle.

## **Améliorer l'enseignement des langues**

Les professeurs de langues ont un rôle crucial à jouer dans la création d'une Europe multilingue. S'ils ont la bonne combinaison de compétences linguistiques et pédagogiques, ils peuvent servir de modèle en matière de sensibilisation multiculturelle et de multilinguisme, et susciter chez l'apprenant un enthousiasme pour les langues qui leur restera à vie.

### **Formation des professeurs**

L'enseignement des langues n'est pas une tâche aisée. Les enseignants doivent avoir acquis pendant leur formation une « boîte à outils » d'aptitudes et de techniques pratiques pour répondre aux besoins des différents groupes d'âge avec lesquels ils travaillent et au style d'apprentissage propre à chaque individu. Les programmes de formation initiale des professeurs de langues doivent être conçus de manière à leur fournir des bases solides quant aux méthodes d'enseignement (telles que la sensibilisation linguistique, l'éducation bilingue, l'utilisation des TICE et la formation méthodologique et pédagogique, ainsi que des connaissances linguistiques approfondies.

Il est nécessaire que tout nouveau professeur de langues étrangères effectue, avant sa nomination, une période de formation pratique, dirigée, dans la salle de classe. Cette formation pratique devrait être la suite logique d'un séjour de longue durée dans le(s) pays dont ils enseignent la ou les langues.

Les professeurs de langues doivent bénéficier de possibilités de maintenir à jour leurs compétences linguistiques et pédagogiques. Ils ont besoin de l'avis de conseillers qualifiés ou d'une autre forme d'orientation lorsqu'ils apprennent et expérimentent de nouvelles méthodes en classe. Dans le cadre d'un tel programme de formation continue, des efforts plus soutenus peuvent être déployés en faveur de l'utilisation des méthodes d'apprentissage à distance. Une formation, programmée régulièrement, dans un pays où la langue cible est parlée s'impose également pour tous les professeurs de langues étrangères.

### **Une gestion nouvelle des carrières des enseignants**

Certains États membres sont confrontés à des pénuries de professeurs de langues possédant le niveau d'études et les titres nécessaires. La carrière de professeur de langues devrait devenir plus attrayante, afin d'améliorer la qualité et la quantité du recrutement<sup>9</sup>. Il est relativement rare que les membres du

---

9. Rapport sur les compétences et la mobilité.

corps enseignant partent travailler dans d'autres pays, souvent en raison des règles en matière de sécurité sociale et de pensions ou pour des motifs familiaux. Les échanges d'enseignants entre États membres devraient être davantage promus, qu'ils soient destinés à enseigner soit leur langue maternelle, soit une autre matière dans leur langue maternelle. Il convient de rappeler que les États membres ont été invités<sup>10</sup> à lever les obstacles juridiques et administratifs à la mobilité des enseignants. La mise en place d'associations européennes regroupant les professeurs de langues est nécessaire, afin d'améliorer l'échange d'idées, la promotion de bonnes pratiques et la définition de normes professionnelles.

\*  
\*\*

Une première analyse des centaines de réponses reçues à la consultation démontre qu'elles appuient largement l'avis de la Commission européenne : c'est autour de ces trois thèmes clefs – un environnement favorable aux langues, l'extension des avantages de l'apprentissage des langues, et l'amélioration de la qualité de l'enseignement des langues – que doit se construire l'action à niveau européen dans ce domaine. Reste à voir quelles seront les réactions des instances nationales, régionales et locales ; ce sont elles aussi qui seront appelées à contribuer à sa réussite. Les langues, c'est l'affaire de tous.

## BIBLIOGRAPHIE

Voir : <http://europa.eu.int/comm/education/languages/fr/index.html>

---

10. Par la recommandation du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs (2001/613/CE).

